



UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE

DES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS DE LA VENDÉE

Siège : **Bourse du Travail**

16, Boulevard Louis Blanc – B.P. 399

85010 LA ROCHE SUR YON Cedex

Téléphone : **02.51.36.03.27** – Mail : **udfo85@force-ouvriere.fr** – Site internet : **85.force-ouvriere.org**

COMMUNIQUÉ

LE 8 MARS, LES DATES NE S'ACCORDENT PAS FORCÉMENT AUX DÉCLAMATIONS

Le 8 mars a permis depuis plus d'un siècle (*le premier 8 mars date de 1910, et ce sont les grèves et manifestations du 8 mars 1917 qui, en Russie, enclenchèrent la chute du tsarisme*) aux revendications d'égalité des droits entre les hommes et les femmes de se traduire en lois.

Il y a encore beaucoup à faire, notamment en matière d'égalité au travail, dont **l'égalité salariale avec l'exigence « à travail égal, salaire égal »**.

Un des aspects majeurs de la question est la « féminisation » d'un certain nombre d'activités, avec la plupart du temps, la non-valorisation à sa juste mesure du travail.

Ainsi lorsque Monsieur MACRON refuse tout coup de pouce au SMIC, le salariat féminin est particulièrement impacté, car si les femmes représentent 43 % du salariat, **62 % des « smicards » sont des « smicardes » !**

Lorsqu'il refuse d'entendre les personnels des EHPAD (Maisons de retraite) et de l'Aide à domicile, en dépit d'une grève (le 30 janvier) sans précédent dans ces secteurs, les contraignant à une nouvelle mobilisation le 15 mars, il ne saurait ignorer que les femmes représentent 97 % des aides à domicile, 90 % des aides-soignant(e)s, 85 % des infirmier(e)s. Que demandent-elles ? **Des effectifs supplémentaires, une revalorisation de salaire.**

Last but not least, l'extension du travail du dimanche est un marqueur auquel Monsieur MACRON est fort attaché.

Dans les secteurs impactés par celle-ci, les femmes forment l'écrasante majorité du salariat : 85 % des caissiers sont des caissières, 76 % des vendeurs sont des vendeuses.

Étendre le travail dominical, ce n'est pas être dans « l'air du temps » ! **Le subir n'est pas sans conséquence sur la santé, sur la détérioration de la vie hors travail, de l'accès aux loisirs, à la culture...**

Qu'un nombre significatif de municipalités, dont celle de La Roche sur Yon, participent de cette dérèglementation, est tout sauf poétique. L'est encore moins la tentative des plus opportunistes de s'appropriier (et forcément sans son consentement) l'admiration, la considération attachée à la personne de Madame Simone WEIL.

L'extension du travail du dimanche, l'extension du temps partiel contraint, la sous-valorisation des professions précitées notamment, ce sont des choix, ils ont un nom : régression sociale.

Pour l'Union Départementale Force Ouvrière de Vendée, **l'exigence d'égalité des droits ne saurait être galvaudée. Ce sont les actes qui comptent.**

La Roche sur Yon, le 7 mars 2018